

Utrinski Vesnik

Macédoine : grains de sable politiques dans les réformes judiciaires

Traduit par Ana Acevska

Première publication : 10 novembre 2007, et mis en ligne le vendredi 23 novembre 2007

La Macédoine peine à faire avancer dans ses réformes de la Justice. Chaque pas coûte son lot de négociations entre des partis peu décidés à assouplir leur emprise sur les différents organes judiciaires. Au grand dam de la Commission européenne et de l'OTAN, pour qui ces réformes sont indispensables.

Par Gordana Duvnjak

« Quand la politique s'invite par la porte, la justice sort par la fenêtre ». Après deux mille ans, cette pensée du philosophe romain Sénèque reste valide et authentique. L'auteur de cette considération semble même plus contemporain de la Macédoine d'aujourd'hui que de la Rome de Néron.

Personne n'a été surpris que le secteur de la Justice en Macédoine soit placé au centre des critiques de la Commission européenne dans son rapport de suivi du 6 novembre dernier [1]. La perception générale reste que le système judiciaire est lent, inefficace, soumis à beaucoup de pressions et qu'il manque d'indépendance.



Le palais de justice de Skopje.

La Commission européenne désigne l'important retard dans la nomination des nouveaux membres du Conseil de la Justice comme une source de problèmes fondamentaux dans la mise en place de réformes. Le rapport souligne trois autres points négatifs. *Primo*, la loi sur Procureur général et sur Conseil des procureurs tarde elle aussi à être adoptée. *Secundo*, les cours ne sont pas complètes en effectifs, particulièrement la Cour administrative. *Tertio*, le budget de la Justice est très modeste.

Dans un message récent adressé aux autorités macédoniennes, l'ambassadrice américaine à l'OTAN Victoria Nuland a elle aussi fait mention du système judiciaire. « Quand vous courez un marathon, vous ne pouvez pas vous reposer dans les deux derniers kilomètres : vous devez sprinter jusqu'à la fin ». A lire entre les lignes : la Macédoine doit aller jusqu'au bout de ses réformes, surtout dans le système judiciaire.

Politisation

A la différence des diplomates, qui évoquent les points négatifs prudemment et avec un vocabulaire étudié, les experts macédoniens ne mâchent pas leurs mots lorsqu'il s'agit de réaliser le bulletin de santé de la Justice. Beaucoup en arrivent à la même conclusion : en dix-sept ans d'indépendance, la Macédoine s'est contenté sur le plan judiciaire de réformes cosmétiques, improvisées et hâtives,

manquant d'une analyse détaillée.

Le principal problème du système judiciaire ? La politisation des fonctionnaires, eux-mêmes par ailleurs souvent incompetents, médiocres et contrôlés par les partis politiques.

Le Conseil de la Justice devait neutraliser la subjectivité politique, mais il a concentré des pouvoirs importants dans les mains de quelques personnes. Des amendements constitutionnels adoptés il y a deux ans confient au Conseil des procureurs la tâche de nommer les membres du parquet, mais le processus ne fonctionne pas. Le gouvernement et l'opposition ne parviennent pas à s'accorder sur les critères de sélection des procureurs. De là à penser que l'enjeu de ces nominations n'est qu'une manière pour le VMRO-DPMNE (au pouvoir) et le SDSM (dans l'opposition) de parvenir à contrôler le Conseil, il n'y a qu'un pas. Alors que les experts dénoncent un viol des procédures et de la Constitutions, la majorité parlementaire tente d'étouffer cette remise en question de la légitimité.

Manque de perspectives

Si l'on écoute le Ministre de la Justice Mihajlo Manevski, les évaluations des reformes dans le système judiciaire ne sont pas vraiment négatives.

« Des progrès sont confirmés, mais nous devons augmenter les efforts pour améliorer l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire, ainsi que pour parvenir à un consensus sur l'application des réformes », a déclaré Mihajlo Manevski le neuf novembre dernier. Il se félicite des cinquante nouvelles lois en cours d'adoption, dont vingt sont déjà devant le Parlement. [...]

Le Président de la Cour suprême, Dane Iliev, ne cache pas sa déception lorsqu'on évoque les conditions de fonctionnement du système judiciaire et le manque de volonté politique en ce qui concerne d'authentiques réformes.

« Rien ne dépend de nous : nos propositions ne sont pas acceptées. Les autorités légales et exécutives sont responsables [du système judiciaire] et doivent garantir les conditions d'une justice indépendante », explique Dane Iliev. Selon lui, il n'y a actuellement pas de vraie réforme, mais des solutions superficielles provenant probablement de certains centres du pouvoir. [...]

L'avocat Rade Jovcevski, qui a quitté sa fonction de juge il y a plusieurs années, se dit lui déçu de ses collègues.

« Je ne crois pas que les conditions vont se transformer au cours des dix prochaines années. Ces réformes que nous brandissons ne sont que des illusions. Ma plus grande déception est l'incompétence et l'inconscience de mes anciens collègues juges, même parmi ceux qui travaillent depuis une vingtaine d'années. Je ne crois pas qu'il ne s'agisse vraiment de corruption. Parmi les juges, nous savons exactement qui est compétent et qui est un incapable juste bon à offrir ses services aux partis politiques. L'argent et la sécurité matérielle ne sont pas les seules conditions d'un système judiciaire indépendant. Les partis ne veulent pas de personnes ayant des opinions, ils veulent des personnes qui obéissent et qui appliquent leurs instructions », soupire-t-il.

[1] Le rapport de suivi du 6 novembre 2007 de la Commission européenne est disponible en anglais [sur ce lien](#).